



Regimbeau

CREATIVE IP

Formation à la Propriété Intellectuelle

www.regimbeau.eu

Conseils en Propriété Industrielle | European Patent and Trademark Attorneys

PARIS - LYON - RENNES - MONTPELLIER - GRENOBLE - TOULOUSE - MUNICH

REGIMBEAU, Cabinet de Conseils en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 85 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, l'exploitation/la valorisation, la défense et la rentabilisation de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles, etc.).

o Regimbeau, organisme de formation

REGIMBEAU est organisme de formation depuis 2006 (enregistré sous le numéro d'activité 11 75 40 247 75 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle d'Ile-de-France) et, depuis 2022 est certifié Qualiopi sous le numéro RNQ4716.

REGIMBEAU propose une offre de formations en Propriété Intellectuelle qui s'articule autour de 5 thématiques :

- o **Brevets**
- o **Marques, Dessins & Modèles et Noms de Domaine**
- o **Contrats, Data et Valorisation**
- o **Propriété Littéraire et Artistique**
- o **Thématiques transverses**

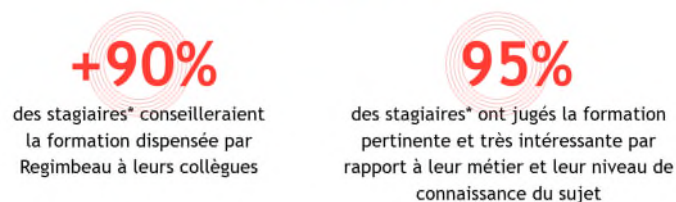
Sur demande, une formation et/ou des cycles de formations peuvent être délivrés en intra-entreprise à un nombre de participants de votre choix, dans vos locaux ou dans les salles de formation de REGIMBEAU.

Parallèlement, certaines formations proposées au catalogue sont délivrées également en format inter-entreprises, sous réserve d'un nombre suffisant de participants (plus d'information sur les sessions concernées et les dates de formation sur notre site internet).

o Publics concernés

Ces formations s'adressent à un public constitué de dirigeants de PME, chercheurs, chefs de projet, assistants Propriété Intellectuelle, responsables Propriété Intellectuelle, documentalistes, designers, responsables marketing, et plus généralement, toute personne ayant besoin d'être sensibilisée et/ou ayant besoin d'approfondir certaines notions relatives à la Propriété Intellectuelle (aux thématiques identifiées aux présentes), dans le cadre de son activité.

Satisfaction des participants

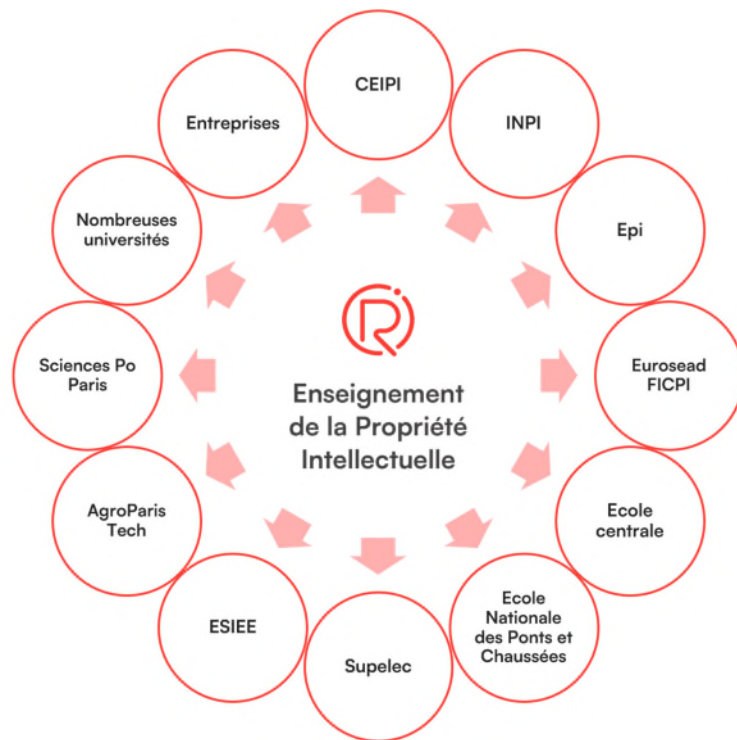


*Source : Enquête Evaluation de formation Regimbeau 2024 - 5 répondants

o Expertise de nos formateurs

Forte de son expertise métier Brevets/Marques (...) et aussi de ses services transversaux Contrats, Valorisation, Data et Veille Stratégique, REGIMBEAU met à votre service l'expérience de ses collaborateurs formateurs, lesquels interviennent régulièrement dans de nombreux colloques et séminaires sur l'ensemble les problématiques liées à la Propriété Intellectuelle.

Ils enseignent également dans de nombreuses universités, au sein de modules de Propriété Industrielle dans des cursus de grandes écoles, d'universités, d'institutions et encore de diplôme de troisième cycle, comme par exemple :







Votre interlocuteur REGIMBEAU se tient à votre disposition pour évaluer, avec vous, les formations les plus adaptées à vos besoins et celles de vos collaborateurs, en tenant compte, tout naturellement, de l'étendue de vos portefeuilles d'actifs et de l'identification de vos objectifs (pour les atteindre dans les meilleures conditions et avec succès). L'expérience REGIMBEAU démontre, en effet, que le développement interne des compétences et la maîtrise des outils dédiés à la Propriété Intellectuelle contribuent significativement à optimiser les stratégies de nos clients et ce, indépendamment des produits et/ou services développés par ces derniers.

Nos formations sont également accessibles aux PMR. Pour tout autre handicap ou difficulté, n'hésitez pas à contacter Agathe LANGLE à l'adresse email suivante formation@regimbeau.eu pour étudier les aménagements possibles.

Catalogue de formations

Thématique : Brevets

• Les bases des procédures FR, EP, PCT	5		• Brevetabilité des inventions dans le domaine médical ou des biotechnologies	12
• Brevet d'invention en France	6		• Comment gérer efficacement un portefeuille de brevets d'invention ?	13
• Tout savoir sur le PCT	7		• Amendement en Europe - Article 123(2)	14
• Le brevet européen à effet unitaire et la juridiction unifiée des brevets	8		• Brevetabilité des anticorps	15
• Procédure américaine en matière de brevets et ses spécificités	9		• L'activité inventive notions de bases et cas concrets	16
• Procédure d'opposition et de recours en Europe	10		• PPH et autres procédures d'examen accéléré	17
• Certificats Complémentaires de Protection (CCP) et protection des données, médicaments, produits phytosanitaires	11			


Thématique : Marques, Dessins & Modèles et Noms de Domaine

• Quelques clés pour gérer efficacement votre portefeuille de Marques, Noms de Domaine, Dessins & Modèles	18		• Dessins & Modèles	19
---	----	---	---------------------	----

Thématique : Contrats, Valorisation & Data

 • Les contrats de Propriété Intellectuelle	20		• Les contrats liés aux projets d'innovation collaborative	23
 • Les contrats portant sur les Marques et Dessins & Modèles	21		• La valorisation de la PI	24
 • Les actifs de PI et leur protection par contrat	22		• Règlement Général sur la Protection des Données	25

Thématique : Propriété Littéraire et Artistique (PLA)

 • Les droits d'auteur et de la personnalité	26			
---	----	--	--	--

Thématiques transverses

 • Les bases de la PI	27		• La Saisie-Contrefaçon	30
• Initiation aux outils de recherche et d'analyse d'information brevets	28		• Protection des bases de données et des logiciels	31
• Inventions de salariés	29			

Thématique : Brevets

Les bases des procédures FR / EP / PCT / BU

Objectifs :

- Comprendre les notions de base des procédures de délivrance des brevets
- Acquérir les bases de la procédure française de délivrance des brevets
- Acquérir les bases de la procédure de délivrance des brevets européens
- Acquérir les bases de la phase internationale
- Acquérir les bases de la procédure du brevet unitaire

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Introduction
- Les notions de base sur les brevets - principes généraux
- Spécificités du PCT
- Spécificités européennes
- Le Brevet Unitaire (BU)

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

Thématique : Brevets

Brevet d'invention en France

Objectifs :

- Comprendre ce qu'est la propriété intellectuelle
- Distinguer un brevet d'une demande de brevet
- Acquérir les bases de la procédure française de délivrance des brevets
- Appréhender les nouvelles dispositions de la loi PACTE

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Généralités
- Le brevet : outil juridique
- Contenu d'une demande de brevet
- Critères de Brevetabilité
- Procédure d'obtention d'un brevet
- Le dépôt de la demande
- Examen de la demande
- Délivrance du brevet
- Points particuliers de procédure

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

Thématique : Brevets

Tout savoir sur le PCT

Objectifs :

- Acquérir les principales étapes de la procédure PCT (exigences, délais, régularisations possibles)
- Identifier l'intérêt des étapes facultatives (examen préliminaire international notamment)

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Le PCT dans la vie d'un brevet
- Notions essentielles du PCT
- Phase internationale
 - Le dépôt
 - La recherche
 - La publication
 - La recherche supplémentaire éventuelle
 - L'examen éventuel
 - Les délais
 - L'enregistrement de changements (déposant/inventeur)
- Entrées en phases nationales/régionales

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

Thématique : Brevets

Le brevet européen à un effet unitaire et la juridiction unifiée des brevets (JUB)

Objectifs :

- Comprendre les risques et les enjeux du nouveau système européen de protection
- Connaître la future juridiction européenne et ses conséquences
- Analyser et reformuler votre stratégie de protection en Europe

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Rappel des délais d'entrée en vigueur
- Intérêt du nouveau système
- Opt-out - procédure
- La JUB en résumé
- Demande d'effet unitaire
- Brevet en tant qu'objet de propriété
- Filet de sécurité
- Paiement des taxes annuelles

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 1 jour
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 3.000 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

Thématique : Brevets

Procédure américaine en matière de brevets et ses spécificités

Objectifs :

- Acquérir les principales étapes et les spécificités de la procédure américaine en matière de brevets
- Comprendre les principales modifications apportées par la Loi du 16 septembre 2011

➤ **Intervenant :**

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ **Pré-requis :**

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ **Public :**

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ **Modalités d'évaluation :**

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ **Contenu du module :**

- Système juridique associé aux brevets américains
- Dépôt
- Amendement préliminaire
- Information Disclosure Statement (IDS)
- Examen
- Délivrance
- Durée du Brevet
- Procédures après délivrance

➤ **Méthodes pédagogiques :**

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges

Thématique : Brevets

Procédure d'opposition et de recours en Europe

Objectifs :

- Acquérir les principales étapes de la procédure d'opposition devant l'OEB
- Connaître les spécificités de la procédure d'opposition devant l'OEB et ses aspects pratiques

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ Contenu du module :

- Introduction
- Dépôt de l'opposition (conditions)
- Poursuite d'office
- Procédure d'intervention
- Procédure écrite
- Procédure orale
- Les minutes
- Décisions de la division d'opposition
- Recours

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges

Thématique : Brevets

Certificats Complémentaires de Protection (CCP) et protection des données, médicaments, produits phytosanitaires

Objectifs :

- Acquérir une culture générale sur les Certificats Complémentaires de Protection (« CCP ») et sur la protection des données
- Identifier les problématiques CCP
- Identifier ces problématiques lors de la phase de constitution/consolidation des droits

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- CCP en France
- FOCUS ARTICLE 3 TEVA & MEDEVA
- Périmètre Art 3(a) MEDEVA (C-322/10)
- Périmètre Art 3(a) APRES MEDEVA (C-322/10)
- Combinaisons
- CCP Jurisprudences récentes
- Décision NEURIM
- Article 3(d)
- Article 4
- Extinction et nullité du CCP
- The SCP manufacturing waiver
- Médicaments à usage pédiatrique
- CCP phytopharmaceutique

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

REGIMBEAU - Société à Responsabilité Limitée 30 000 €
R.C.S. Paris D 784 661 357 - N° T.V.A Intracommunautaire FR 14 784 661 357
Siège social : 20, rue de Chazelles, 75847 Paris Cedex 17

www.regimbeau.eu

Version 5 du 6 février 2025

Thématique : Brevets

Brevetabilité des inventions dans le domaine médical ou des biotechnologies

Objectifs :

- Identifier les principales inventions exclues de la brevetabilité dans le domaine de la médecine et des biotechnologies
- Dans ce même domaine, comprendre les inventions brevetables et la forme sous laquelle elles doivent être revendiquées

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ Contenu du module :

- Introduction
- Non-inventions
- Exceptions à la brevetabilité
- Ordre public et bonnes mœurs
- Variétés végétales, races animales, procédés essentiellement biologiques
- Méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique, méthodes de diagnostique
- Autres spécificités

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges

Thématique : Brevets

Comment gérer efficacement un portefeuille de brevets d'invention ?

Objectifs :

- Acquérir une culture générale de la propriété industrielle et en particulier des brevets d'invention
- Analyser le mode de gestion de votre portefeuille
- Connaître les notions de bases d'un dépôt de demande de brevet et de sa procédure de délivrance
- Connaître les modifications apportées par la loi PACTE en matière de brevets français et le futur brevet européen à effet unitaire

➤ **Intervenant :**

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ **Pré-requis :**

Aucune connaissance minimale requise

➤ **Public :**

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ **Modalités d'évaluation :**

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ **Contenu du module :**

- Qu'est ce qu'un brevet ?
- Un brevet, pour quoi faire ?
- Conditions de validité
- Droit de priorité
- Structure du brevet
- Inventeur / Déposant
- Procédures
- Systèmes de brevets
- La vie de la demande de brevet : étapes du dépôt de la délivrance
- Préparation du dépôt
- Formalités au dépôt et post-dépôt
- Contrats / inscriptions
- Gestion du portefeuille
- Stratégie
- Divisions / continuations / CCP
- Gestion du temps
- Maintien en vigueur
- Prise en compte des brevets de tiers
- Liberté d'exploitation
- Observations de tiers
- Opposition
- Veille stratégique

➤ **Méthodes pédagogiques :**

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Brevets

Amendement en Europe - Article 123(2)

Objectifs :

- Connaître les principes l'article 123(2) CBE
- Maîtriser l'article 123(2) CBE

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets
Parler et lire l'anglais

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Article 123(2)EPC:
- The Law
- The spirit
- Basic principles
- "Content of the application as filed"??
- Amendments of the claims: different cases
- Replacement or removal of a features
- Inclusion of additional features
- Intermediate généralisation
- Ranges
- Disclaimer
- Conclusion

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Brevets

Brevetabilité des anticorps

Objectifs :

- Identifier les principaux axes de brevetabilité dans le domaine des anticorps
- Dans ce même domaine, comprendre les inventions brevetables et la forme sous laquelle elles doivent être revendiquées

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Les anticorps
- Brevetabilité des anticorps
- Revendication de produit
- Possibilités
- Problématiques (1&2)
- Ag seul
- Epitope seul
- Ag + fonction (1 à 8)
- Ag + structure (1 à 5)
- Conclusions
- Brevetabilité des anticorps
- Autres pays
- Application aux projets client

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Brevets

L'activité inventive notions de bases et cas concrets

Objectifs :

- Connaître les principes de base de l'activité inventive
- Mettre en œuvre les acquis à partir de cas concrets

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ Contenu du module :

- Les conditions de brevetabilité
- Définitions et illustrations
- Approches des offices
- Exemples et exercices
- Autres pays

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



Thématique : Brevets

PPH et autres procédures d'examen accéléré

Objectifs :

- Répertorier les différentes manières d'accélérer l'examen dans les principaux pays d'intérêt pour nos clients
- Identifier les conditions de fond et de forme pour utiliser les procédures
- Donner quelques statistiques sur l'intérêt de ces procédures

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Disposer de notions de base de procédure en matière de brevets

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- PPH en général
- Revue des pays d'intérêt
 - Europe
 - US
 - Canada
 - Japon
 - Chine
 - Coré du Sud
 - Australie
 - Israël
 - Brésil
- Synthèse

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

Thématique : Marques, Modèles et Noms de Domaine

Quelques clés pour gérer efficacement votre portefeuille de Marques, Noms de Domaine, Dessins et Modèles

Objectifs :

- Acquérir une culture générale de la propriété industrielle et en particulier des marques, modèles et noms de domaine
- Connaître les règles de protection et de défense de vos marques, modèles et noms de domaine

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droit de propriété industrielle

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Gérer un portefeuille de marques
- Les Noms de Domaine, les Dessins & Modèles
- La valorisation
- Les inscriptions
- La veille stratégique
- Les contrats
- La gestion financière d'un portefeuille
- IP Ring
- Questions ?

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Marques, Modèles et Noms de Domaine

Dessins & Modèles

Objectifs :

- Acquérir une culture générale de la propriété industrielle et en particulier dessins & modèles
- Connaître les règles de protection et de défense de vos dessins & modèles

> Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

> Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

> Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droit de propriété industrielle

> Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

> Contenu du module :

- Conditions de protection
- Défense des droits

> Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Contrats, Valorisation & Data

Les contrats de Propriété Intellectuelle

Objectifs :

- Comprendre ce qu'est un contrat
- Connaître les principaux contrats comportant des actifs de PI

➤ Intervenant :

- *Juriste Contrats et/ou*
- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne amenée à lire, étudier, amender ou encore négocier des accords visant en tout ou parties des actifs de PI

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ Contenu du module :

- Typologie des contrats en Propriété Intellectuelle
- La formation du contrat
- La phase précontractuelle
- Les accords préparatoires
- Les contrats spécifiques

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



Thématique : Contrats, Valorisation & Data

Les contrats portant sur les Marques et Dessins & Modèles

Objectifs :

- Comprendre les droits des obligations et le droit commercial en matière de PI
- Identifier les spécificités des contrats portant sur les marques et les dessins & modèles

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne amenée à lire, écrire, amender ou encore négocier des contrats portant, en tout ou parties, sur des marques, dessins et/ou modèles

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Articles communs
- Contrats préparatoires
- Accord de coexistence
- Contrat d'acquisition / de cession
- Contrat de licence
- Contrat de sous licence
- Règlement de copropriété
- Contrats aux fins d'inscriptions
- Contrat de franchise
- Protocole transactionnel

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Contrats, Valorisation & Data

Les actifs de PI et leur protection par contrat

Objectifs :

- Connaître la diversité des actifs PI
- Comprendre la chronologie et la typologie des contrats permettant de protéger les droits de la propriété intellectuelle dans le cadre de projets
- Disposer d'une boîte à outil pour adopter les bonnes pratiques contractuelles dans le cadre de projets innovants

➤ Intervenant :

- *Juriste Contrats et/ou*
- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion de droits de propriété intellectuelle

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Les actifs de PI
- Les diverses formes d'un contrat
- Chronologie d'un partenariat:
 - Le contrat de travail
 - Les NDA et MTA
 - Les LOI et MOU
 - Le contrat de collaboration
 - Le règlement de copropriété
 - Les contrats de licence et de sous-licence
 - Le contrat de cession
 - Le contrat de prestations de service
 - Les CGV et CPV
 - Le contrat de distribution
 - Le contrat de franchise
- Cas pratiques

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Les contrats liés aux projets d'innovation collaborative

Objectifs :

- Comprendre la chronologie et le typologie des contrats dans le cadre de projets collaboratifs
- Disposer d'une boîte à outil pour adopter les bonnes pratiques contractuelles dans le cadre de projet collaboratifs

➤ Intervenant :

- *Juriste Contrats et/ou*
- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion de projets collaboratifs

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Les contrats, l'innovation collaborative et la PI
- :
- Qu'est ce qu'un contrat ?
- Innovation collaborative
- Les contrats pour l'innovation collaborative
- Les actifs PI
- Les contrats pour les projets d'innovation collaborative
- Les inventions/créations de salariés
- Le contrat de travail
- le NDA / MTA
- La LOI / MOU
- Le contrat de collaboration / l'accord de consortium
- Le règlement de copropriété
- Les contrats de licence et de sous-licence
- Le contrat de cession
- Le contrat de prestations de service (sous traitance inclus)
- Les CGV et les CGA
- Les CGU
- Le contrat de distribution
- Synthèse & conclusion
- Quelques bonnes questions pour préparer de bons contrats

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 2 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 750 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

Thématique : Contrats, Valorisation & Data

La valorisation de la PI

Objectifs :

- Connaître les méthodes de valorisation d'actifs immatériels
- Comprendre les raisonnements économiques permettant d'établir une valeur et/ou une rémunération attachée à ces actifs

➤ **Intervenant :**

- Conseil en Propriété Industrielle et/ou
- Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou
- Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques

➤ **Pré-requis :**

Sensibilité à la Propriété Intellectuelle

➤ **Public :**

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion de droits de propriété intellectuelle et plus particulièrement de brevets

➤ **Modalités d'évaluation :**

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ **Contenu du module :**

- Notion d'évaluation et de valeur
- Norme
- Etapes de l'évaluation
- Objectifs
- Audit
- Dépréciation
- Méthodes d'évaluation financières

➤ **Méthodes pédagogiques :**

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Objectifs :

- Identifier les notions clefs et les problématiques liées à l'application pratique du nouveau régime de protection des données personnelles
- Connaître les obligations des entreprises liées aux données personnelles
- Analyser les actions à mener

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Juriste spécialisé en contrats et protection des données personnelles*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne concernée par/ou tout responsable de l'utilisation de données personnelles (responsable informatique, technique, marketing, juridique...)

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Exemples de dossiers impliquant des traitements de données personnelles
- Régime antérieur
- Règlement RGPD
- Champ et territoire d'application
- Principes clefs et fondements juridiques du traitement des données
- Protection des personnes
- Obligations du responsable de traitement
- Contrats et obligations du sous-traitant
- Transferts de données - Aspects internationaux
- Contrôle et sanctions
- Quelles actions ?

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Propriété Littéraire et Artistique (PLA)

Les droits d'auteur et de la personnalité

Objectifs :

- Connaître les régimes attachés à l'image des biens et des personnes
- Acquérir des principes et méthodes de négociation des droits associés

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Conseil Européen en Marques, Dessins & Modèles et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion de droits de propriété intellectuelle

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Les droits d'auteur
- Définition
- Titularité
- Particularités
- Atteintes au droit d'auteur (contrafaçon, concurrence déloyale, parasitisme)
- Le droit de la personnalité
- Grands principes
- Différents supports
- Particularités
- Exceptions

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Les bases de la PI

Objectifs :

- Comprendre ce qu'est la Propriété Intellectuelle et les droits conférés par le brevet
- Acquérir une culture des risques et des enjeux autour des brevets
- Appréhender la valeur des brevets et les coûts afférents
- Comprendre les enjeux liés au savoir-faire et au secret

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle et plus particulièrement de brevets

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ Contenu du module :

- Qu'est ce que la Propriété Intellectuelle ?
- Qu'est ce qu'un brevet ?
- Les critères de brevetabilité
- Le droit au brevet
- La vie du brevet
- Les droits conférés par un brevet
- Savoir-faire & secret

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges

Thématique : Transverses

Initiation aux outils de recherche et d'analyse d'information brevets

Objectifs :

- Connaître les outils de recherche documentaire et de cartographie brevets : présentation des serveurs et spécificités des bases de données dédiées à la Propriété Intellectuelle.
- Analyser l'information juridique contenue dans ces bases : état de la procédure, statut légal.
- Acquérir les notions clés pour la mise en place d'une démarche veille brevets : stratégie de recherche, analyse et diffusion sélective des documents, alertes automatiques

➤ **Intervenant :**

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ **Pré-requis :**

Aucune connaissance minimale requise

➤ **Public :**

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle

➤ **Modalités d'évaluation :**

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ **Contenu du module :**

- Introduction
- Rappel sur le brevet
- Les sources d'information brevets
- Recherche d'information - Cas pratique
- Questions classiques en brevets
- Quizz
- Conclusion

➤ **Méthodes pédagogiques :**

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges

Thématique : Transverses

Inventions de salariés

Objectifs :

- Acquérir les principes juridiques relatifs aux inventions de salariés
- Comprendre les conséquences de ces principes pour l'employeur
- Connaître les exigences découlant de la jurisprudence relative aux inventions de salariés
- Identifier les risques pour votre entreprise

➤ **Intervenant :**

- *Juriste Contrat et/ou*
- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ **Pré-requis :**

Aucune connaissance minimale requise

➤ **Public :**

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété industrielle ainsi qu'au personnel des Ressources Humaines

➤ **Modalités d'évaluation :**

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation

➤ **Contenu du module :**

- Les bases légales
- Aspects pratiques de la relation inventeur
 - déposant
 - Cas où l'inventeur est salarié
 - Cas où l'inventeur n'est pas salarié
- Les exigences des offices de brevets
- Bonnes pratiques Regimbeau
- La rémunération supplémentaire des inventeurs salariés
- Le contentieux
- La CNIS
- Quelques jurisprudences importantes
- Quelques jurisprudences récentes

➤ **Méthodes pédagogiques :**

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges

Thématique : Transverses

La saisie-contrefaçon

Objectifs :

- Connaître la loi encadrant la saisie-contrefaçon
- Comprendre les enjeux de cette procédure
- Enumérer les aspects pratiques de la saisie-contrefaçon
- Connaître les procédures après la saisie-contrefaçon

➤ **Intervenant :**

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ **Pré-requis :**

Disposer de notions de base visant la propriété intellectuelle

➤ **Public :**

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle

➤ **Modalités d'évaluation :**

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ **Contenu du module :**

- Qu'est ce qu'une saisie-contrefaçon ?
- La théorie de la saisie-contrefaçon
- La saisie-contrefaçon en pratique
- Description d'une saisie-contrefaçon étape par étape
- Se préparer à une saisie-contrefaçon
- Mesures préalables
- Mesures pratiques pour le jour J

➤ **Méthodes pédagogiques :**

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation



Thématique : Transverses

Protection des bases de données et des logiciels

Objectifs :

- Connaître les différents principes juridiques relatifs aux bases de données et aux logiciels
- Connaître les différents outils juridiques permettant de protéger les logiciels et les bases de données

➤ Intervenant :

- *Conseil en Propriété Industrielle et/ou*
- *Mandataire en Brevets Européens et/ou*
- *Chargé(e) d'enseignement auprès d'entreprises et/ou d'Académiques*

➤ Pré-requis :

Aucune connaissance minimale requise

➤ Public :

S'adresse à toute personne intéressée par et/ou ayant en charge la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle

➤ Modalités d'évaluation :

- Enquête satisfaction,
- Auto évaluation sur l'atteinte des objectifs

➤ Contenu du module :

- Introduction aux droits de la Propriété Intellectuelle
- Bases de données
- Données personnelles
- Droit d'auteur
- Brevets
- Savoir-Faire
- Contrats
- Conclusions : Questions

➤ Méthodes pédagogiques :

- Mise en pratique
- Support PowerPoint remis aux participants
- Discussions et échanges



- **Date :** À définir ensemble selon vos besoins
- **Durée :** 4 heures
- **Lieu :** Dans vos locaux ou dans les salles de formation de Regimbeau
- **Frais pédagogiques :** 1.500 € / session de formation intra-entreprise
- **Modalités d'accès :** Aucune modalité d'accès particulière hormis le renvoi de la convention signée au moins 48 heures ouvrées avant la formation